

## **DELIBERATION DD2026\_063**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

**LE 23 avril 2026**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	73
Votants	80
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

### **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DORDOGNE - SDE 24**

#### **PRESENTS :**

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. PIERRE NADAL, M. SERRE

#### **POUVOIR(S) :**

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme CASTAGNEDE

M. MOSSION donne pouvoir à M. MARTIN

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

M. TALLET donne pouvoir à M. SEGUY

M. WEBER donne pouvoir à Mme MARRACHE

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DORDOGNE - SDE 24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 24) a pour compétence obligatoire la distribution publique d'électricité et de gaz. Il a également un certain nombre de compétences à la carte pour lesquelles les EPCI peuvent adhérer.

**Qu'en 2024**, le Grand Périgueux a décidé d'adhérer au SDE24 pour les compétences relatives à l'éclairage public et aux infrastructures de recharge des véhicules électriques.

**Que** le SDE 24 assure donc la gestion de l'éclairage public :

- dans les parcs d'activités
- des voiries publiques du Grand Périgueux qui sont essentiellement les voies vertes.
- les éclairages des parkings liés aux bâtiments.

**Que** par ailleurs le Grand Périgueux peut également faire appel à lui pour la gestion de ses points de recharge pour les véhicules électrique.

**Que** le Grand Périgueux dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du SDE 24 qu'il convient de désigner.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner les représentant du Grand Périgueux au sein du SDE24 suivants :

Titulaire	Suppléant
LAGUIONIE Joël	FALLOUS Eric

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU